

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE - DE- LÉVRARD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD LE 7 JUILLET 2025, À 20 h 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE, MAIRE.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6

Absent :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1

Invitée :

- Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h37.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.3558-07-25

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
 - 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire 9 mai 2025
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
 - 9.1. Bibliothèque
 - 9.2. Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - 9.3. Régie de la gestion des déchets
 - 9.4. Régionalisation de l'aréna
 - 9.5. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Liste des revenus
11. Dépenses incompressibles
12. Comptes à payer
13. Règlements
 - 13.1. Adoption règlement
 - 13.2. Avis de motion
 - 13.2.1. Avis de motion -Projet de règlement municipal relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils #2025-07-17
 - 13.3. Dépôt des règlements
 - 13.3.1. Projet de règlement municipal relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils #2025-07-17
14. Administration

- 14.1. Coordonnateur en sécurité civile – délégation de compétence à la MRC de Bécancour
- 14.2. Adjudication – contrat pour la mise à jour du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la municipalité Sainte-Cécile-de-Lévrard
- 14.3. Politique de télétravail
- 14.4. Politique d'utilisation de l'intelligence artificielle pour la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard
- 14.5. Politique relative à la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel au travail
- 14.6. Politique relative à l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments dans le milieu de travail
- 14.7. Colloque de zone ADMQ 2025
15. Travaux publics
 - 15.1. Adjudication – contrat déneigement des chemins hiver 2025-2026
 - 15.2. Mandat pour la préparation des plans et devis – remplacement d'un ponceau dans la route Gilles-Paquin
16. Urbanisme et environnement
 - 16.1. Liste des permis
 - 16.2. Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs
17. Loisirs et cultures
 - 17.1. Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de prévention et de réduction des risques liés aux changements climatiques par le verdissement
18. Demandes
19. Affaires nouvelles
 - 19.1. Mandataire responsable de l'application du cadre de référence – Association des camps du Québec
 - 19.2. Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière – affiches de sensibilisation
 - 19.3. Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière – Afficheurs de limite de vitesse numérique
20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 9 juin 2025 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 juin 2025.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 9 juin 2025 et résume les communications ayant un intérêt public.

7. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

- L'implantation du logiciel Mi-consultants se poursuit ;

- Une mise à jour du rôle d'évaluation foncière a eu lieu le 26 juin 2025 ;
- La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers ainsi que Mme Lyne Bertrand, greffière-trésorière adjointe, ont participé au congrès de l'ADMQ les 18, 19 et 20 juin dernier.

8. RAPPORT DU MAIRE

- Monsieur Brunelle, maire ainsi que Mme Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière ont reçu les cadets de la Sureté du Québec le 11 juin dernier au bureau municipal.

9. RAPPORT DES COMITÉS

9.1. BIBLIOTHÈQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME

- Les deux classes de l'école la Source ainsi que le groupe de francisation ont emprunté des livres à notre bibliothèque au mois de juin ;
- Les 22 enfants du camp de jour visiteront tous les mercredis avant-midi la bibliothèque ;
- Le sentier de contes TD a été installé au parc de lecture de la bibliothèque ;
- Le club de lecture d'été TD a débuté au début du mois de juillet et se poursuivra jusqu'à la fin du mois d'août ;
- Dans le cadre du programme de soutien à l'action bénévole, le député, M. Donald Martel contribue financièrement au club de lecture d'été à la hauteur de 350 \$;
- La liste des usagers inactifs a été mise à jour ;
- L'assemblée générale annuelle du Réseau biblio CQLM a eu lieu le 13 juin dernier ;
- La bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme fait partie des douze bibliothèques sur 111 affiliées au Réseau Biblio CQLM à obtenir le plus haut niveau de BiblioQUALITÉ en 2025 ;
- Il y a eu 252 prêts de livres en juin 2025, 43 usagers ont utilisé la bibliothèque ainsi que 36,75 h heures de bénévolat.

9.2. COMITÉ CULTUREL DE LA MRC DE BÉCANCOUR

- La prochaine réunion aura lieu le 9 septembre 2025.

9.3. RÉGIE DE LA GESTION DES DÉCHETS

- La prochaine réunion aura lieu le 26 août 2025 à Nicolet.

9.4. RÉGIONALISATION DE L'ARÉNA

- Rien à cet item.

9.5. LOISIRS DE SAINTE-CECILE-DE-LEVRARD

- Une soixantaine de personnes étaient présentes pour le spectacle de cirque qui a eu lieu le 21 juin prochain pour souligner la fin des classes ;
- Le 3 juillet a eu lieu les Jeudis en chansons au parc Georgette-Baril avec le duo Maï et Dan. Environ quatre-vingt-dix personnes étaient présentes.

10. LISTE DES REVENUS

Camp de jour – inscriptions	2 300,00 \$
Intérêts dépôt à terme	1 564,50 \$
Intérêts sur arrérages	43,70 \$
Licences de chien	10,00 \$
Licences et permis	30,00 \$
Locations salle Éric-Côté	330,00 \$
Loyer garderie – mai	142,00 \$
MRC de Bécancour – enlèvement de la neige pour la fibre optique	577,50 \$
Remboursement livre perdu	13,60 \$
Opérateur en eau potable – Société du haut du 4 ^e rang	927,05 \$
MTQ – Entente concernant le balayage de la chaussée	959,00 \$
Opérateur en eau potable – Coopérative d'aqueduc du 5 ^e rang	253,00 \$
Taxes municipales 2024	21,80 \$
Taxes municipales 2025	6 253,19 \$
Total	13 425,34 \$

11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.3560-07-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 10 253,82 \$ ainsi que 21 724,31 \$ en salaires.

ADOPTÉE

Numéro déboursé	Fournisseurs	Description	Montant
202500212	Ministre des Finances Québec	Renouvellement de la certification OTUND pour M. Mario Demers, inspecteur municipal	133,00 \$
202500213	Excavation Denis Demers inc.	Honoraires pour installation afficheur de vitesse	172,46 \$
202500214	CRSBP	Fournitures de bureau	155,20 \$
202500215	COMBEQ	Formation sur la réglementation des piscines (transaction annulée)	103,99 \$
202500216	Fédération québécoise des municipalités	Formation sur la réglementation des piscines	103,99 \$
202500217	Logixia	Licence mensuelle anydesk de mai 2025	17,25 \$
202500218	Receveur général du Canada	DAS – juin 2025	1962,72 \$
202500219	Ministre du Revenu du Québec	DAS – juin 2025	5 741,95 \$
202500220	Industrielle Alliance	RVER – juin 2025	2 071,24
		TOTAL :	10 253,82 \$

12. COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.3561-07-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de 108 116,02 \$:

ADOPTÉE

Numéro déboursé	Fournisseurs	Description	Montant
202500221	Hydro-Québec	Électricité lumières de rues	155,44 \$
202500222	Excavation Denis Demers inc.	Voyage de sable et pierres pour installation du trampoline (Rés. : 3335-08-24)	741,11 \$
202500223	RIGIDBNY	Quote-part ordures et recyclable	3 671,88 \$
202500224	Yvette Demers	Honoraires professionnels - responsable de la collection	300,00 \$
202500225	Michel Deshaies	Frais de déplacement	66,50 \$
202500226	Pierre Carignan	Frais de déplacement	32,50 \$
202500227	Les Compteurs Lecompte	Vérification de précisions du débitmètres – contrat 1 de 3 ans (Rés. : 3173-01-24)	661,11 \$
202500228	MRC de Bécancour	Nettoyage du cours d'eau Zéphirin-Mailhot	333,42 \$
202500229	Sogetel	Internet et téléphone	832,58 \$
202500230	Construction Pérusse inc.	Finalisation abri jeu de Shuffleboard (Rés. : 3515-04-25)	11 152,58 \$
202500231	Le Sagittaire inc.	Fournitures de bureau et carte SIM pour cellulaire du camp de jour	27,89 \$
202500232	Matériaux Fortierville	Quincailleries diverses, 20 poches d'asphaltes froides et drains	478,53 \$
202500233	Fonds d'information	Droits de mutation	24,00 \$
202500234	Mario Demers	Remboursement achat de caissons de rangement pour le garage municipal	35,87 \$
202500235	Covris Coopérative	Quincailleries diverses, peinture aérosol, marqueur, lunettes de sécurité et gants	121,21 \$
202500236	Duo Énergie Graphique	Affiche pour le parc Georgette-Baril	108,34 \$
202500237	Simon Brunelle	Frais de déplacement	60,50 \$
202500238	Bell Mobilité	Cellulaire inspecteur municipal	48,34 \$
202500239	Ville de Nicolet	Frais cour municipal 2024	732,63 \$
202500240	Amélie Hardy Demers	Frais de déplacement	74,00 \$
202500241	Aubin Pélissier	Entretien annuel des thermopompes	546,13 \$
202500242	Jacques Tousignant	Honoraires professionnels – formation en espaces clos	181,05 \$
202500243	Jean-Marie Dionne	Frais de déplacement	17,75 \$
202500244	Eurofins Environex	Analyse d'eau	253,23 \$
202500245	Solutia Telecom	Frais d'envoi nouveau cellulaire inspecteur municipal	11,49 \$
202500246	Librairie Renaud-Bray inc.	Achat de livres	194,67 \$
202500247	Josiane Trottier	Remboursement achat des saucisses pour souper hot-dog des jeudis en chansons	121,05 \$

202500248	Buropro Citation	Achat de livre et contrat d'entretien du photocopieur	71,32 \$
202500249	Techni-Consultant inc.	Mandat révision du Plan d'intervention (Rés. : 3478-02-25)	2 974,98 \$
202500250	La Capital Assureur de l'administration	Assurance collective – juillet 2025	2 364,00 \$
202500251	Lyne Bertrand	Remboursement frais de déplacement et achat pour le camp de jour	726,84 \$
202500252	Logixia	Soutien informatique et renouvellement de 7 licences microsoft et 5 backups	2 118,30 \$
202500253	VISA	Envoi courrier express, frais cellulaire camp de jour, achat fil d'alimentation pour ordinateur, frais de repas et hôtel congrès ADMQ (Rés. : 3475-02-25), renouvellement licence CANVA, achat de matériel sportif pour le parc Georgette-Baril, envoi Info-Cécilois de juin	1 792,91 \$
202500254	Librairie Poirier	Achat de livres	155,14 \$
202500255	Sandra Blouin	Remboursement achat de matériel ludiques et repas surgelé pour le camp de jour	22,40 \$
202500256	Camping Lac George	Sortie du camp de jour (Rés. : 3554-06-25)	330,10 \$
202500257	Mi Consultants inc.	Processus OPA – fin de mandat (Rés. :3263-05-24)	4 870,34 \$
202500258	Éric Marleau	Animation de cirque – Jeudis en Chansons	408,62 \$
202500259	Boulangerie Robin inc.	Collations réunion directeur municipaux de la MRC de Bécancour	67,50 \$
202500260	Léonie Désailliers Auger	Frais de déplacement formation RCR Camp de jour	52,00 \$
202500261	Solidel Canada inc.	Lampadaires solaires pour le parc Georgette-Baril (Rés. : 3555-06-25)	60 189,41 \$
202500262	Uni Clôtures Bois-Francis	Clôtures pour le trampoline (60%) (Rés. : 3513-04-25 et 3514-04-25)	10 988,36 \$
	Total		108 116,02 \$

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

13. RÈGLEMENTS

13.1 ADOPTION RÈGLEMENT

Rien à cet item.

13.2 AVIS DE MOTION

13.2.1 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT MUNICIPAL RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS #2025-07-17

Monsieur Pierre Carignan donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil qu'il soit proposé pour adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, un règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

ADOPTÉE

13.3 DÉPÔT DES RÈGLEMENTS

13.3.1 DÉPÔT – RÈGLEMENT # 2025-07-17 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

La greffière-trésorière présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

14. ADMINISTRATION

14.1 COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ CIVILE – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA MRC DE BÉCANCOUR

Ce point est remis à une séance ultérieure.

14.2 ADJUDICATION – CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT ET DES CHAUSSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CECILE-DE-LEVRARD

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désirait recevoir des propositions pour la fourniture des services professionnels en ingénierie requis pour la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des propositions, le 26 juin 2025, quatre (4) des huit (8) firmes invitées ont déposé leurs documents avant la date et l'heure limite ;

CONSIDÉRANT QUE les résultats des propositions se détaillent comme suit :

Rang	Nom	Prix soumis (taxes incluses)
1	ARTELIA	22 880,03 \$
2	PLURITEC	29 732,54 \$
3	WSP	34 400,52 \$
4	SHELLEX	36 504,56

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Sébastien Lemay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers présents :

- D'adjuger le contrat pour la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées à la firme Artelia Canada inc, pour un montant 22 880,03 \$;
- D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers, à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis afin de donner effet à la présente résolution ;
- Que cette dépense soit financée à même la subvention provenant du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2029, conformément aux modalités du programme ;

- Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #23-020-00-670 (TECQ 2024-2025).

ADOPTÉE

14.3 POLITIQUE DE TELETRAVAIL

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard souhaite offrir un cadre de travail moderne et flexible à ses employés, tout en assurant leur santé, sécurité et bien-être ;

ATTENDU QUE la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) encadre les obligations de l'employeur en matière de santé et sécurité, y compris pour le télétravail;

ATTENDU QUE l'adoption d'une politique de télétravail vise à encadrer cette modalité de travail de façon claire, équitable et conforme aux normes en vigueur ;

ATTENDU QUE ladite politique définit notamment les conditions d'admissibilité, les modalités de supervision, les exigences en matière d'aménagement du poste de travail à domicile, la protection des renseignements confidentiels, ainsi que les responsabilités de l'employeur et de l'employé ;

ATTENDU QUE le projet de politique de télétravail a été rédigé en respect des lignes directrices de la CNESST et a été soumis aux membres du conseil municipal pour examen ;

Rés.3564-07-25

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Marie Dionne et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers présents :

- D'adopter la Politique de télétravail de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard telle que présentée ;
- D'en autoriser l'entrée en vigueur à compter du 7 juillet 2025, pour l'ensemble des employés municipaux admissibles selon les critères établis dans la politique ;
- De mandater la direction générale pour assurer l'application, le suivi et les ajustements nécessaires à la politique de télétravail, ainsi que pour accompagner les employés dans sa mise en œuvre ;
- De transmettre une copie de la politique à tous les employés concernés et de s'assurer qu'une attestation de lecture et de compréhension soit signée et conservée au dossier.

ADOPTÉE

14.4 POLITIQUE D'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE POUR LA MUNICIPALITE DE SAINTE-CECILE-DE-LEVRARD

ATTENDU QUE l'intelligence artificielle (IA) représente une opportunité pour améliorer l'efficacité des services municipaux, soutenir la prise de décision et optimiser l'utilisation des ressources ;

ATTENDU QUE l'utilisation de l'IA dans un contexte municipal doit se faire dans le respect des principes d'éthique, de transparence, de sécurité, de protection des renseignements personnels et d'équité ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard souhaite se doter d'un cadre clair pour encadrer l'utilisation actuelle et future de technologies d'intelligence artificielle ;

ATTENDU QUE la politique municipale en matière d'IA vise à :

- Encadrer l'évaluation, l'implantation et l'utilisation de systèmes d'IA ;
- Assurer que les systèmes d'IA soient utilisés de manière responsable et sécuritaire ;
- Préserver la confiance du public envers les services municipaux ;
- Respecter les lois applicables en matière de protection des renseignements personnels ;

ATTENDU QUE le projet de politique a été présenté aux membres du conseil et qu'il a été jugé conforme aux meilleures pratiques reconnues;

Rés.3565-07-25

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Michel Deshaies et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers présents :

- D'adopter la Politique municipale sur l'intelligence artificielle telle que présentée ;
- D'affirmer l'engagement de la Municipalité à utiliser l'intelligence artificielle de façon responsable, éthique et respectueuse des droits fondamentaux de ses citoyens ;
- De mandater la direction générale pour assurer l'application de cette politique, en collaboration avec les employés municipaux;
- De réviser cette politique au besoin afin de tenir compte de l'évolution technologique, des lois applicables et des besoins de la population.

ADOPTÉE

14.5 POLITIQUE RELATIVE A LA VIOLENCE CONJUGALE, FAMILIALE OU A CARACTERE SEXUEL AU TRAVAIL

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a l'obligation légale, en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), de prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection de la santé, de la sécurité et de l'intégrité physique et psychologique des travailleurs et travailleuses ;

ATTENDU QUE le projet de loi 59 modifiant la LSST exige que l'employeur tienne compte, dans l'identification des risques et dans les mesures de prévention, des situations de violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel pouvant survenir au travail ou avoir un impact sur le milieu de travail ;

ATTENDU QUE l'organisation souhaite offrir un environnement de travail sain, sécuritaire, exempt de toute forme de violence ;

ATTENDU QUE l'adoption d'une politique formelle permettra d'encadrer les mécanismes de prévention, d'intervention et d'accompagnement dans de telles situations ;

Rés.3566-07-25

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Pierre Carignan et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers présents :

- Que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard adopte une politique relative à la prévention et à la gestion de la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel en milieu de travail ;
- Que cette politique définira les types de comportements inacceptables, les responsabilités de l'employeur, des gestionnaires et des employés, ainsi que les mécanismes de signalement, d'intervention et de soutien disponibles ;

- De mandater la direction générale pour assurer l'application de cette politique, en collaboration avec les employés municipaux;
- Que la Municipalité s'engage à sensibiliser l'ensemble du personnel à la problématique de la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel, afin de favoriser un climat de travail sécuritaire et respectueux ;
- Que cette politique fasse l'objet d'une diffusion active auprès du personnel et soit intégrée aux procédures de santé et sécurité au travail de la Municipalité.

ADOPTÉE

14.6 POLITIQUE RELATIVE A L'USAGE DE DROGUES, D'ALCOOL ET DE MEDICAMENTS DANS LE MILIEU DE TRAVAIL

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est soumise à la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), qui impose à l'employeur de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la santé, la sécurité et l'intégrité physique et psychologique des travailleurs et travailleuses ;

ATTENDU QUE la CNESST recommande l'adoption d'une politique claire encadrant l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments au travail afin de prévenir les risques et favoriser un environnement de travail sécuritaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard souhaite prévenir tout risque lié à la consommation de substances pouvant nuire à la santé et à la sécurité au travail ;

ATTENDU QUE l'adoption d'une politique formelle permettra de clarifier les attentes, les responsabilités et les mesures applicables concernant l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments dans le milieu de travail;

Rés.3567-07-25

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Michel Deshaies et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers présents :

- Que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard adopte une politique relative à l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments au travail ;
- Que cette politique définit les règles applicables concernant la consommation, la possession et l'impact de ces substances sur la capacité de travail, ainsi que les responsabilités des employeurs, gestionnaires et employés ;
- Que la Municipalité mandate la direction générale pour assurer l'application de cette politique, en collaboration avec les employés municipaux
- Que la Municipalité s'engage à sensibiliser et former le personnel à cette politique, afin d'assurer la sécurité de toutes et tous en milieu de travail ;
- Que la politique soit diffusée activement auprès de l'ensemble du personnel et intégrée aux pratiques et procédures en santé et sécurité au travail.

ADOPTÉE

14.7 COLLOQUE DE ZONE ADMQ 2025

Rés.3568-07-25

Il est **PROPOSÉ** par Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière à participer au Colloque de Zone de l'ADMQ Centre-du-Québec qui aura lieu le 16 octobre 2025

centre multifonctionnel de Saint-Elphège, de payer les frais d'inscription de 125,00\$, taxes en sus ainsi que tous les frais inhérents.

Cette dépense sera prise à même les postes budgétaires #02-130-00-346 (congrès et réunion) et #02-130-00-310 (frais de déplacement – adm).

ADOPTÉE

15. TRAVAUX PUBLICS

15.1 ADJUDICATION – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET SABLAGE CHEMINS D'HIVER 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé deux soumissions sur invitation pour le déneigement des chemins d'hiver pour l'hiver 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le lundi 7 juillet 2025 à 11h ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu une seule soumission ;

Soumissionnaires	Prix incluant les taxes
Excavation Denis Demers inc.	73 009,13 \$
Les entreprises Jacques Beaudet inc.	Non soumissionné

CONSIDÉRANT QUE cette soumission est conforme ;

Rés.3569-07-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat de déneigement et sablage des chemins municipaux pour l'hiver 2025-2026 à l'entreprise Excavations Denis Demers inc. pour la somme de 73 009,13 \$, taxes incluses. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-330-11-443 (Déneigement – chemins d'hiver).

ADOPTÉE

15.2 MANDAT POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – REMPLACEMENT D'UN PONCEAU DANS LA ROUTE GILLES-PAQUIN

ATTENDU que le ponceau situé sur la route Gille-Paquin nécessite un remplacement en raison de son état actuel ;

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à la préparation de plans et devis afin de réaliser les travaux de remplacement de façon conforme aux normes en vigueur ;

ATTENDU que la Municipalité souhaite inclure ces travaux dans le cadre du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2029 ;

Rés.3570-07-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de mandater monsieur Daniel Lapointe ingénieur pour la préparation des plans et devis relatifs au remplacement du ponceau situé sur la route Gille-Paquin et d'accepter de payer les frais d'honoraire de 100,00 \$/heure et ce pour un montant maximal de 4 000 \$, taxes en sus.

Que cette dépense soit financée à même la subvention provenant du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2029, conformément aux modalités du programme ;

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #23-020-00-670 (TECQ 2024-2025).

ADOPTÉE

16. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16.1 LISTE DES PERMIS

Un permis de rénovation résidentiel et un permis d'installation d'une piscine creusée ont été délivrés en juin 2025.

16.2 DÉPÔT DES CERTIFICATS D'ANALYSE OFFICIELS DES RÉSEAUX D'AQUEDUCS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil municipal les certificats d'analyse officiels des réseaux d'aqueducs pour le mois de juin 2025.

17 LOISIRS

17.1 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE PRÉVENTION ET DE RÉDUCTION DES RISQUES LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES PAR LE VERDISSEMENT (PROGRAMME OASIS)

ATTENDU que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a mis en place le programme Oasis, visant à soutenir les municipalités dans la réalisation de projets d'adaptation aux changements climatiques par la création d'îlots de fraîcheur et l'amélioration de la résilience des milieux de vie ;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard souhaite soumettre une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme afin de réaliser un projet structurant pour la communauté ;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à respecter les conditions du programme et à assurer sa contribution financière et administrative au projet ;

Rés.3571-07-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

Que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de prévention et de réduction des risques liés aux changements climatiques par le verdissement du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour le projet intitulé : Parc multigénérationnel Georgette-Baril ;

Que Mme Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière, est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à cette demande ;

Que la Municipalité s'engage à respecter toutes les exigences du programme, à réaliser le projet proposé et à assumer sa part des coûts afférents ;

Qu'une copie de la présente résolution soit jointe à la demande d'aide financière.

ADOPTÉE

18 DEMANDES

19 AFFAIRES NOUVELLES

19.1 MANDATAIRE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE – ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est membre de l'Association des camps du Québec (ACQ) ;

ATTENDU que la Municipalité désire obtenir la certification camp de jour municipal conforme de l'ACQ ;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à adhérer au Cadre de référence pour les camps de jour municipaux et à respecter ses balises, ainsi que les lois et règlements applicables à ses activités ;

ATTENDU que la Municipalité désire désigner Mme Lyne Bertrand, greffière-trésorière adjointe, comme responsable de l'application du Cadre de référence et du respect de ses balises ainsi que gestionnaire du camp de jour de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard ;

ATTENDU que Mme Lyne Bertrand, greffière-trésorière adjointe a suivi la formation obligatoire sur les balises du Cadre de référence donné par l'ACQ ;

Rés.3572-07-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

QUE la Municipalité s'engage à adhérer au Cadre de référence pour les camps de jour municipaux et à respecter ses balises, ainsi que les lois et règlements applicables à ses activités ;

QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désigne Mme Lyne Bertrand, greffière-trésorière adjointe, comme responsable de l'application du cadre de référence pour les camps de jour municipaux de l'Association des camps du Québec ainsi que du respect de ses balises.

ADOPTÉE

19.2 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE – AFFICHES DE SENSIBILISATION

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 2 302 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 1 727\$;

ATTENDU QUE doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande ;

Rés.3573-07-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard autorise la présentation d'une demande d'aide financière, et confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ; certifie que Mme Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

19.3 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE – AFFICHEURS DE LIMITE DE VITESSE NUMÉRIQUE

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 14 661 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 11 729\$;

ATTENDU QUE doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande ;

Rés.3574-07-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard autorise la présentation d'une demande d'aide financière, et confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ; certifie que Mme Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

20 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

21 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.3575-07-25

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 22h08.

ADOPTÉE

Je, Simon Brunelle, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Simon Brunelle, maire

Amélie Hardy Demers directrice générale
et greffière-trésorière